

Pourquoi l'enclassement des élèves lausannois se fait-il de manière si tardive?

Chaque année, durant l'été, les parents attendent avec impatience la lettre d'enclassement de leur progéniture. Cela ne va pas sans un certain stress, les parents souhaitant organiser au mieux les solutions de garde de leurs enfants en dehors des horaires scolaires et cette organisation étant dépendante de l'école où leurs enfants iront. Quant aux enseignants, d'après les renseignements que l'interpellatrice a pu récolter ci et là, ceux-ci préféreraient également pouvoir contacter leurs futurs élèves avant l'été afin de préparer au mieux la rentrée, par exemple en organisant une visite de leur classe. Les inscriptions à l'école se font, pour ce qui est de la première année, aux mois de janvier-février. Les enseignants reçoivent déjà à la fin de l'année scolaire, vers la fin juin, la formation provisoire de leur classe. Or, la Direction des écoles n'envoie aux parents les lettres d'enclassement qu'au moment de la fermeture des secrétariats des établissements scolaires durant les vacances d'été. En cas de problèmes, il ne reste donc qu'une ou deux semaines pour que les parents et la direction de l'établissement puissent trouver une solution. Si l'enclassement était envoyé au mois de juin, comme dans certaines communes avoisinantes, cela éviterait divers énervements aussi bien du côté des parents que des écoles.

Sur la base de ce qui précède, je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Pour quelles raisons la Direction des écoles lausannoises envoie-t-elle aux parents les lettres d'enclassement fin juillet et non au même moment que l'envoi fait aux enseignants?
2. Dans les communes avoisinantes (panel de 5 ou 6 grandes communes, par exemple, Lutry, Pully, Renens, Prilly ou encore Epalinges), quand les lettres d'enclassement sont-elles envoyées?
3. Quel est le pourcentage de changement de formation des classes entre l'enclassement provisoire envoyé en juin aux enseignants et celui envoyé aux parents fin juillet sur les trois dernières années?
4. Quel est ce pourcentage pour les communes avoisinantes déjà citées ci-dessus?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de ses réponses.

Lausanne, le 3 février 2014



Florence Bettschart-Narbel
Groupe PLR

Du 06 FEV. 2014

La Municipalité prend acte



à EJCS